

FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

ÉTATS FINANCIERS (NON AUDITÉS)

**DE L'EXERCICE CLOS LE
31 MARS 2015**

TABLE DES MATIÈRES

	Page
ÉTATS FINANCIERS	
RAPPORT DE LA DIRECTION.....	1
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ.....	2
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	3
ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	4
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	5
NOTES COMPLÉMENTAIRES.....	6
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	12

RAPPORT DE LA DIRECTION


Les états financiers du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome ont été dressés par la direction du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires du Fonds conformément aux lois et règlements qui le régissent.



Chantal Maltais, sous-ministre adjointe
Direction générale des politiques, de l'analyse
stratégique et de l'action communautaire



Bernard Matte, sous-ministre
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Québec, le 25 juin 2015

FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ (NON AUDITÉ)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	2015			2014	
	Budget Initial	Résultats réels		Résultats réels	
	Total	Aide à l'action communautaire autonome	Aide humanitaire internationale	Total	Total
REVENUS					
Contributions du gouvernement					
Loto-Québec	19 400 000 \$	16 300 000 \$	3 100 000 \$	19 400 000 \$	19 000 000 \$
Ministère du Travail, de l'Emploi et de Solidarité sociale	3 643 200	3 617 827	-	3 617 827	3 721 500
Ministère de la Justice du Québec	-	215 000	-	215 000	215 000
Autres revenus	-	11	25 828	25 839	-
	23 043 200	20 132 838	3 125 828	23 258 666	22 936 500
CHARGES					
Transferts (page 12)	21 948 674	17 915 812	2 966 531	20 882 343	21 150 681
Charges d'exploitation et d'administration (page 12)	2 175 317	1 752 853	86 952	1 839 805	1 868 559
	24 123 991	19 668 665	3 053 483	22 722 148	23 019 240
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL	(1 080 791)	464 173	72 345	536 518	(82 740)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	2 195 221	2 128 312	66 909	2 195 221	2 277 961
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	1 114 430 \$	2 592 485 \$	139 254 \$	2 731 739 \$	2 195 221 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

**FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (NON AUDITÉ)
AU 31 MARS 2015**

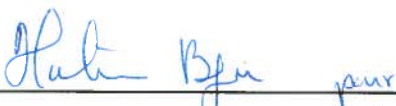
	<u>2015</u>	<u>2014</u>
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	2 916 495 \$	2 644 119 \$
Débiteurs (note 4)	38 939	20 808
	<u>2 955 434</u>	<u>2 664 927</u>
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	<u>233 761</u>	<u>481 328</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS	<u>2 721 673</u>	<u>2 183 599</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Charges payés d'avance	10 066	11 622
Immobilisations (note 6)	-	-
	<u>10 066</u>	<u>11 622</u>
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>2 731 739 \$</u>	<u>2 195 221 \$</u>

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 7)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Chantal Maltais, sous-ministre adjointe
Direction générale des politiques, de l'analyse
stratégique et de l'action communautaire



Bernard Matte, sous-ministre
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (NON AUDITÉ)
AU 31 MARS 2015

	2015		2014
	Budget Initial	Résultats réels	Résultats réels
Actifs financiers nets au début de l'exercice	2 183 599 \$	2 183 599 \$	2 277 961 \$
Variation due aux charges payées d'avance			
Acquisition de charges payées d'avance	-	1 556	(11 622)
	-	1 556	(11 622)
Excédent (déficit) annuel	(1 080 791)	536 518	(82 740)
Augmentation (diminution) des actifs financiers nets	(1 080 791)	538 074	(94 362)
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	1 102 808 \$	2 721 673 \$	2 183 599 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (NON AUDITÉ)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015**

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (déficit) annuel	536 518 \$	(82 740) \$
Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement :		
Débiteurs	(18 131)	296 350
Charges payées d'avance	1 556	(11 622)
Créditeurs et charges à payer	<u>(247 567)</u>	<u>(11 987)</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	<u>272 376</u>	<u>190 001</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>2 644 119</u>	<u>2 454 118</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (NOTE 3)	<u>2 916 495 \$</u>	<u>2 644 119 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
NOTES COMPLÉMENTAIRES (NON AUDITÉES)
31 MARS 2015

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (le Fonds), constitué par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., chapitre M-30), a pour mission le financement de l'aide à l'action communautaire autonome et de l'aide humanitaire internationale. Le Fonds a entrepris ses activités le 15 décembre 1995.

Ce Fonds est administré par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) pour les activités relatives à l'action communautaire autonome et par le ministre des Relations internationales et de la Francophonie pour les activités relatives à l'aide humanitaire internationale.

Le mode de gestion et de financement du Fonds, prévu dans sa loi constitutive, précise notamment que les intérêts produits par les sommes constituant le Fonds ne font pas partie de ce dernier. Ces intérêts sont versés au fonds général du Fonds consolidé du revenu et ne sont pas présentés à l'état des résultats et de l'excédent cumulé.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Fonds utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada* pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers du Fonds, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celui-ci ait recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Le principal élément pour lequel la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses est la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent les éléments suivants :

Actifs financiers : - la trésorerie et les équivalents de trésorerie
 - les débiteurs, à l'exception des taxes à recevoir

Passifs financiers : - les créditeurs et charges à payer, à l'exception des avantages sociaux

FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
NOTES COMPLÉMENTAIRES (NON AUDITÉES)
31 MARS 2015

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés au coût à la date de transition.

Évaluation ultérieure

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs, les créditeurs et charges à payer sont des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

REVENUS

Services reçus à titre gratuit

Le Fonds reçoit, à titre gratuit, des services du MTESS relativement à l'administration du Fonds. Les services gratuits ne sont pas présentés à l'état des résultats et de l'excédent cumulé.

Constatation des revenus

Loto-Québec verse à présent au Fonds des sommes en vertu d'un décret. Ces revenus sont constatés selon la méthode de comptabilité d'exercice.

Les contributions du gouvernement du Québec sont déterminées annuellement par le budget de dépenses pour les revenus provenant du MTESS. Ces revenus sont constatés selon la méthode de comptabilité d'exercice.

Les autres revenus sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice lorsque le montant est déterminé ou déterminable et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

CHARGES

Le soutien financier accordé dans le cadre des activités du Fonds est comptabilisé lorsque les contributions financières sont exigibles en vertu de protocoles d'entente ou de conventions de subvention.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'avance au fonds général du Fonds consolidé du revenu.

PASSIF

Avantages sociaux futurs

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que le Fonds ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
NOTES COMPLÉMENTAIRES (NON AUDITÉES)
31 MARS 2015

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile prévue, selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Mobilier de bureau 5 ans

Équipement informatique 4 ans

Réduction de valeurs sur immobilisations

Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de fournir au Fonds des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation est réduit pour refléter sa baisse de valeur.

Les moins-values nettes sur les immobilisations sont imputées aux charges de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

3. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Encaisse	200 \$	200 \$
Avance au Fonds général du Fonds consolidé du revenu	2 916 295	2 643 919
	<u>2 916 495 \$</u>	<u>2 644 119 \$</u>

4. DÉBITEURS

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	16 324 \$	- \$
Secrétariat du Conseil du trésor	11 589	-
Autres	11 026	20 808
	<u>38 939 \$</u>	<u>20 808 \$</u>

FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
NOTES COMPLÉMENTAIRES (NON AUDITÉES)
31 MARS 2015

5. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Rémunération	80 600 \$	182 017 \$
Fonctionnement	58 582	55 147
Transferts	94 579	244 164
	<u>233 761 \$</u>	<u>481 328 \$</u>

6. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations se composent d'équipements informatiques au coût de 43 567 \$ et sont complètement amorties.

7. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le Fonds s'est engagé, par protocoles d'entente ou conventions de subvention, à soutenir financièrement des organismes. Le solde des obligations contractuelles au 31 mars 2015 s'établit de la manière suivante :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Aide à l'action communautaire autonome	17 026 764 \$	9 741 245 \$
Aide humanitaire internationale	1 569 752	1 181 853
	<u>18 596 516 \$</u>	<u>10 923 098 \$</u>

D'autres obligations contractuelles ont été conclues entre le Fonds et diverses entités du gouvernement et des fournisseurs externes. Ces obligations totalisent une somme de 103 830 \$ pour l'exercice financier 2015 (44 528 \$ pour 2014).

Le versement des obligations contractuelles du Fonds s'effectuera de la façon suivante pour les trois prochains exercices financiers :

<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>
<u>18 540 980 \$</u>	<u>84 366 \$</u>	<u>75 000 \$</u>

FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
NOTES COMPLÉMENTAIRES (NON AUDITÉES)
31 MARS 2015

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2015, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 9,84 % à 10,50 % de la masse salariale cotisable et le taux pour le RRPE est passé de 14,38 % à 7,25 %.

Les cotisations du Fonds imputées aux charges d'exploitation et d'administration s'élèvent à 91 277 \$ (75 722 \$ pour 2014). Les obligations du Fonds envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds est exposé à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de taux d'intérêt. La direction a mis en place des procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes financières résultant de l'incapacité ou du refus d'une contrepartie de s'acquitter entièrement de ses obligations contractuelles. Le Fonds est exposé à un risque de crédit au maximum de la valeur comptable de ses débiteurs.

Le Fonds estime que son exposition au risque de crédit est faible, puisque l'ensemble de ses débiteurs sont des ministères et organismes du gouvernement du Québec.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier.

Le Fonds est en mesure d'honorer les passifs qui nécessitent des déboursés dans une échéance rapprochée au 31 mars 2015, soit ses créditeurs et charges à payer. Le Fonds paie généralement ses factures à l'intérieur d'un délai de 30 jours.

Les créditeurs et charges à payer sont principalement composés de paiements de transfert. Le Fonds évalue donc son risque de liquidité à faible.

Risque de taux d'intérêt

Le risque du taux d'intérêt se définit comme la volatilité des taux d'intérêt et Le Fonds considère que son risque lié à la variation des taux d'intérêt est faible.

FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
NOTES COMPLÉMENTAIRES (NON AUDITÉES)
31 MARS 2015

10. APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement dans les états financiers.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice courant.

FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES (NON AUDITÉS)
TRANSFERT, CHARGES D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION
31 MARS 2015

TRANSFERTS

	2015		2014	
	Aide à l'action communautaire autonome	Aide humanitaire internationale	Total	Total
Organismes communautaires				
Promotion des droits	17 207 455 \$	- \$	17 207 455 \$	17 356 880 \$
Multisectoriels				
Soutien aux organismes sans port d'attache	148 357	-	148 357	151 437
Interlocuteur privilégié	560 000	-	560 000	560 000
Recherches et études	-	-	-	20 000
Aide humanitaire internationale	-	2 966 531	2 966 531	3 062 364
	17 915 812 \$	2 966 531 \$	20 882 343 \$	21 150 681 \$

CHARGES D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION

	2015		2014	
	Aide à l'action communautaire autonome	Aide humanitaire internationale	Total	Total
Traitements et avantages sociaux	1 376 019 \$	80 444 \$	1 456 463 \$	1 439 108 \$
Transport et communication	73 390	-	73 390	83 997
Services professionnels et techniques	167 534	6 508	174 042	226 241
Loyer et location d'équipement	131 486	-	131 486	106 559
Fournitures et approvisionnement	4 424	-	4 424	12 654
	1 752 853 \$	86 952 \$	1 839 805 \$	1 868 559 \$